

L'OBSERVATOIRE DES CADRES



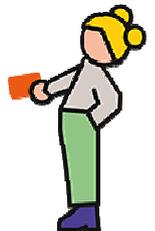
Créé en 1996 par la CFDT Cadres, l'Observatoire des Cadres est une association Loi 1901 pour promouvoir le **dialogue entre cadres**, enseignants, chercheurs, experts (sociologie, management, économie) et professionnels des RH. Son conseil scientifique oriente le choix des thèmes abordés et veille à la qualité du travail effectué. L'OdC s'adresse autant aux cadres du secteur privé que du secteur public, syndiqués ou non, ainsi qu'aux jeunes diplômés qui sont en général très intéressés par une **réflexion sur leur future vie professionnelle**. L'OdC a pour vocation d'anticiper sur les questions et les évolutions qui concernent les cadres, les managers et leur travail : activités, fonctions, responsabilités, engagement, identités professionnelles, etc. Il organise plusieurs fois par an des **séminaires** d'une demi-journée, et une fois par an un **colloque** d'une journée. Une cinquantaine de séminaires et colloques se sont déroulés en plus de 15 ans, apportant réflexions et éclairages.

Conseil d'administration

Soraya Duboc, présidente, Jean-Paul Bouchet, vice-président, Anne-Florence Quintin, déléguée générale, Jean-Charles Willard, trésorier, Xavier Baron, sociologue, Pascal Bonetzky, Établissement français du sang, Sylvie Boucher, Fédération F3C CFDT, Eric Charnay, Fédération FCE CFDT, Jérôme Chemin, Accenture, Céline Collot, Christian Leroy, Alliance Emploi, Claudie Paillette, Sgen CFDT, Nadine Raquillet-Wahnich, CFDT Finances publiques.

Equipe permanente

Anne-Florence Quintin, déléguée générale. Frédérique Nortier-Ribordy, trésorière
Observatoire des Cadres, 12 rue des Dunes, 75019 Paris
Tél. : 01 56 41 55 10 – odc@cadres.cfdt.fr



A la une

Mercredi 1er juillet 2015

[Acteurs de l'innovation dans l'entreprise : Retour sur ce séminaire et pour le voir, cliquez ici et sur notre chaîne dailymotion](#)

Vidéo [Séminaire Espaces de travail : dis-moi quel est ton bureau, je te dirai quel est ton management](#)

Vidéo [Colloque "La rémunération est-elle encore un objet de négociation et de management ?"](#)

Vidéo [Séminaire "Lean management, une histoire de détournement ?"](#)

Vendredi 16 octobre 2015 de 09h00 à 12h00

QVT : construire des valeurs par le travail ?

Lieu : Auditorium confédéral, 2 boulevard de la Villette, 75 019 Paris

Vendredi 11 décembre 2015 de 09h00 à 16h30

Journée annuelle de colloque de l'Observatoire des cadres et du management

Les managers, acteurs de la formation professionnelle de tous.

Lieu : Auditorium confédéral, 2 boulevard de la Villette, 75019 Paris



DIALOGUE SOCIAL

Mesures adoptées

Le 23 juillet 2015, l'Assemblée Nationale a voté, en lecture définitive, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.



Après deux lectures devant chaque chambre du Parlement, qui ont révélé des visions profondément différentes du dialogue social, et un échec de la Commission mixte paritaire, l'Assemblée Nationale est finalement repartie du texte qu'elle avait voté en deuxième lecture. Les députés ont ainsi rétabli l'une des revendications phares de la CFDT : la mise en place d'une représentation des salariés des TPE.

Ce texte n'est pas le fruit d'un accord signé par la CFDT et il ne marque qu'une étape dans l'évolution vers un dialogue social plus efficace. Par ailleurs, il devra être précisé sur certains points importants par des décrets à venir.

Pour autant, la loi reprend, grâce au travail de suivi étroit des travaux législatifs effectué, certaines de nos revendications en faveur d'un dialogue social plus efficace. Parmi nos revendications, les députés ont intégré ou préservé les éléments suivants dans la loi :

LE TEMPS DES DÉCRETS

Une fois le texte adopté, il faudra attendre les décrets d'application pour qu'un certain nombre de mesures soient effectives.

À partir de ce moment, le nouveau cadre s'appliquera soit directement, soit au renouvellement des instances en ce qui concerne la mise en place de la DUP élargie dans les entreprises de 50 à 300. Les commissions TPE seront quant à elles mises en place au 1^{er} juillet 2017, après les élections TPE de décembre 2016.

- **Un droit pour tous les salariés des TPE d'être représentés**, grâce à des commissions paritaires régionales qui seront mises en place dès 2017. Les représentants des salariés devront être issus des TPE, seront dotés d'heures de délégation, auront accès à l'entreprise pour l'exercice de leurs missions, dont la médiation;
- Le rétablissement du maintien de salaire pour les salariés partant en formation syndicale via la **subrogation**;
- Une utilisation optimisée des **heures de délégation**, à travers de nouvelles **possibilités d'annualisation et de mutualisation** en cas de mise en place d'une délégation unique du personnel ;
- La **rationalisation des informations-consultations** et des **négociations** dans l'entreprise;
- **L'abaissement des seuils de la représentation dans les conseils d'administration**;
- **La mixité proportionnelle sur les listes électorales** ; applicable à partir du 1^{er} janvier 2017
- **La valorisation des parcours militants** à travers une garantie de salaire et des entretiens de validation des acquis. C'est grâce à la CFDT que cette valorisation concernera aussi les **mandats hors entreprise**.

En outre, les propositions d'évolutions soutenues par la CFDT ont permis d'infléchir le projet de loi initial et d'intégrer certaines de nos préoccupations, en particulier :

- le maintien de la possibilité pour les **suppléants** de siéger ;
- la primauté du rôle des organisations syndicales dans la négociation par le **renforcement du mandatement** et le maintien des commissions paritaires de branche pour la validation des accords signés avec des élus non syndiqués;
- la **suppression du délai de prévenance de 8 jours pour utiliser des heures de délégation**.



DIALOGUE SOCIAL

Revendications non acceptées

Toutefois, il est à regretter que certaines de nos revendications n'aient pas été entendues concernant, notamment, les points suivants :

- la loi ne fixe malheureusement pas le socle d'heures de délégation et de mandats, et se contente d'un renvoi à de prochains décrets ;
- la loi ne permet pas la négociation d'une organisation différente des IRP dès 50 salariés ;
- à défaut d'accord, l'employeur pourra organiser la tenue de réunions par visioconférence.



En outre, la CFDT revendiquait également :

- des règles de consultation sur les projets permettant une meilleure anticipation de leurs conséquences au niveau des établissements ;
- l'intégration du thème de l'organisation du travail dans les négociations obligatoires ;
- la possibilité pour les élus et détenteurs d'un mandat, autres que les délégués syndicaux, d'utiliser une partie de leurs heures de délégation aux relations avec leur organisation syndicale ;
- des améliorations relatives à la BDES, telles que l'accès des DP à celle-ci ou sa déclinaison jusqu'à l'établissement.



L'appréciation globale de cette réforme dépendra beaucoup de la teneur des décrets adoptés pour sa mise en œuvre effective. Mais c'est avant tout l'utilisation qui pourra en être faite par les différents acteurs qui sera déterminante. La qualité du dialogue social ne peut s'accommoder d'une baisse des moyens des représentants du personnel pour exercer leurs missions.

**La CFDT poursuivra donc son implication
lors de l'élaboration des futurs décrets
à la rentrée de septembre.**

PÊLE-MÊLE

Soirées Infodroit, demandez le programme !

Initiées par la CFDT Paris, les soirées Infodroit - ces rencontres de deux heures autour d'un thème d'actualité - se déploient désormais dans trois autres départements : la Seine-et-Marne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Pour connaître ou télécharger le programme, rendez-vous sur le site de la CFDT Île-de-France (espace adhérents - Initiatives et mobilisation).



Lancement du PAM

La CFDT Île-de-France vient d'adopter son Plan d'action mixité (PAM) : treize actions concrètes pour favoriser la prise de responsabilité des adhérentes au sein des instances professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT.

Plus d'informations sur le site de la CFDT Île-de-France (espace adhérents).

CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr	
	Valérie DEFLANDRE	cfdt.valerie@gmail.com	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
-------	--------------	--

Hors UES

COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
GFI BUS National / Paris	Jerome LEGAST	cfdt.gfi.bus@gmail.com
GFI BUS Toulouse Bordeaux	Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com
GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com

